



SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Rapport de la direction

Les états financiers joints tombent sous la responsabilité de la direction de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux exigences comptables de la Loi sur l'administration financière, incluant le règlement 395/11 de l'Ontario. Les états comportent certains montants dont la valeur est basée sur des estimations et des jugements. La direction définit de tels montants sur une base raisonnable pour assurer que les états financiers sont présentés équitablement dans tous les aspects matériels.

La direction assure le maintien d'un système de contrôles comptables et administratifs internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que les actifs de la Société sont correctement évalués et adéquatement conservés.

Les états financiers ont été audités par KPMG LLP, une firme d'auditeurs externes indépendants embauchée par le comité de direction. Le rapport est joint à la présente.

Imtiaz Dhanjee

Vice-président des finances

15 juin 2020

États financiers de la

**SOCIÉTÉ DU PALAIS DES
CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE TORONTO**

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société
du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2020;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints de l'entité au 31 mars 2020 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Observations – référentiel d'information financière

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et l'usage prévu pour les états financiers.

En conséquence, il est possible que ces états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



Page 3

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada



Page 4

Le 11 juin 2020

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la situation financière

Au 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 179 064 \$	10 180 898 \$
Acomptes des clients (note 3)	19 432 316	21 644 778
Débiteurs (note 9)	2 950 056	5 520 130
	41 561 436	37 345 806
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	8 069 311	11 278 082
Revenus reportés	19 432 316	21 644 778
Avantages sociaux futurs (note 6)	1 844 800	2 337 500
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	40 717 553	41 710 664
	70 063 980	76 971 024
Dette nette	(28 502 544)	(39 625 218)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 4)	189 956 809	196 738 612
Stocks	819 332	790 647
Charges payées d'avance	965 107	899 365
	191 741 248	198 428 624
Engagements (note 10)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 11)		
Excédent accumulé (note 5)	163 238 704 \$	158 803 406 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	31 mars 2020	31 mars 2020	31 mars 2019
	Montants budgétés	Résultats réels	Résultats réels
Revenus			
Aliments et boissons	29 600 000 \$	31 018 437 \$	30 784 230 \$
Location d'installations	19 270 000	18 851 451	18 262 106
Stationnement	11 600 000	10 613 250	11 434 886
Commissions	7 219 500	6 769 222	7 083 004
Communications	2 500 000	2 238 192	2 439 950
Apports en capital	993 100	993 111	993 111
Autres	4 734 200	4 746 754	4 465 156
Montant total des revenus	75 916 800	75 230 417	75 462 443
Charges (note 7)			
Aliments et boissons	18 645 200	19 833 571	19 629 256
Location d'installations	5 254 800	5 138 970	5 000 379
Stationnement	3 066 100	2 737 895	2 805 190
Communications	840 700	844 619	786 965
Services événementiels	683 500	661 396	663 627
Charges générales et administratives	8 596 700	7 923 032	8 426 971
Ventes et commercialisation	4 023 900	3 825 361	4 079 188
Services d'ingénierie	5 579 300	5 560 608	5 696 430
Énergie	3 298 000	2 969 290	3 108 578
Autres charges (revenus) (note 8)	3 190 200	1 539 127	(558 203)
Amortissement	10 840 000	10 761 250	10 303 811
Total des charges	64 018 400	61 795 119	59 942 192
Excédent de l'exercice	11 898 400	13 435 298	15 520 251
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	154 999 800	158 803 406	154 783 155
Distribution (note 5)	(12 500 000)	(9 000 000)	(11 500 000)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	154 398 200 \$	163 238 704 \$	158 803 406 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	31 mars 2020	31 mars 2020	31 mars 2019
	Montants budgétés	Résultats réels	Résultats réels
Excédent de l'exercice	11 898 400 \$	13 435 298 \$	15 520 251 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 176 800)	(3 984 554)	(11 461 973)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	–	4 752	–
Profit sur règlement d'assurance	–	(1 577 183)	(3 733 377)
Produit d'un règlement d'assurance	–	1 577 183	5 105 112
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	–	355	–
Amortissement des immobilisations corporelles	11 002 000	10 761 250	10 303 811
	15 723 600	20 217 101	15 733 824
Acquisition de stocks	(7 780 900)	(8 126 517)	(8 343 996)
Acquisition de charges payées d'avance	(1 462 100)	(1 691 470)	(2 017 063)
Consommation des stocks	7 528 400	8 097 832	8 291 418
Utilisation de charges payées d'avance	1 679 000	1 625 728	1 847 723
Distribution	(12 500 000)	(9 000 000)	(11 500 000)
Diminution de la dette nette	3 188 000	11 122 674	4 011 906
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(39 160 700)	(39 625 218)	(43 637 124)
Dette nette à la clôture de l'exercice	(35 972 700) \$	(28 502 544) \$	(39 625 218) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	13 435 298 \$	15 520 251 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	10 761 250	10 303 811
Profit sur règlement d'assurance (note 8)	(1 577 183)	(3 733 377)
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	355	-
Avantages sociaux futurs	(492 700)	(54 200)
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(993 111)	(993 111)
	21 133 909	21 043 374
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	1 870 526	(107 892)
Stocks	(28 685)	(52 578)
Charges payées d'avance	(65 742)	(169 340)
Créditeurs et charges à payer	(3 208 771)	(916 587)
	19 701 237	19 796 977
Activités de financement		
Distribution (note 5)	(9 000 000)	(11 500 000)
Activités d'investissement en immobilisations		
Produit d'un règlement d'assurance (note 8)	2 276 731	5 105 112
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	4 752	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 984 554)	(11 461 973)
	(1 703 071)	(6 356 861)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 998 166	1 940 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10 180 898	8 240 782
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	19 179 064 \$	10 180 898 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») a été constituée en société sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988 et est soumise à l'autorité du gouvernement de la province de l'Ontario par l'entremise du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. En vertu de cette même loi, la Société est considérée comme un organisme de la Couronne et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs, des événements mis sur pied par des entreprises et des événements où sont servis des aliments et des boissons. Elle exploite aussi des stationnements.

1. Principales méthodes comptables

a) Constatation des revenus

Les revenus que génèrent la vente d'aliments et de boissons, la location d'installations, les communications, les autres revenus et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Les revenus tirés des commissions sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

b) Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Le financement fourni par la province d'Ontario utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est inscrit à titre d'apports reportés. Ces montants sont inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes, la variation annuelle de celles-ci, de 993 111 \$ (993 111 \$ en 2019), ayant été comptabilisée dans l'état des flux de trésorerie.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas affectables au règlement des passifs existants et sont destinés à être utilisés à des fins de prestation de services. Leurs durées de vie utile s'étendent au-delà de la clôture de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Les actifs non financiers comprennent :

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utiles prévues suivantes :

Bâtiment	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée d'utilité si elle est inférieure – de 5 à 20 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès que les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou dès que la valeur des avantages économiques futurs liés à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. La Société réduit le coût d'une immobilisation corporelle lorsqu'elle peut établir qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la diminution des avantages économiques futurs soit permanente.

ii) Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du compte du client lorsque les services sont rendus.

e) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations et pose diverses hypothèses relatives aux valeurs comptables de l'actif et du passif et à la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et aux valeurs comptables des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

f) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût ou au coût amorti.

Les états financiers étant comptabilisés au coût ou au coût amorti, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

g) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été tirés du plan d'affaires approuvé par le conseil d'administration le 14 février 2019.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

2. Mode de présentation

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers soient établis conformément aux normes comptables utilisées par la province d'Ontario, c'est-à-dire les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« SP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »), et prévoit que des changements à ces normes pourraient être nécessaires en raison de la réglementation.

Le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière* exige que les paiements de transfert utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables soient comptabilisés en tant qu'apports reportés et soient inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de la période où le passif est éteint.

Par conséquent, les présents états financiers ont été établis conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*.

3. Acomptes des clients

Les acomptes des clients s'entendent des montants en trésorerie reçus aux fins de l'utilisation future des installations de la Société. La majeure partie des acomptes des clients sont investis dans des certificats de placement garanti de un an qui arrivent à échéance à diverses dates.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

4. Immobilisations corporelles

2020	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	254 674 179 \$	101 533 750 \$	153 140 429 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	48 166 973	36 913 123	11 253 850
Améliorations locatives	78 298 761	52 736 231	25 562 530
	381 139 913 \$	191 183 104 \$	189 956 809 \$

2019	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	254 266 168 \$	95 889 713 \$	158 376 455 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	46 334 467	34 717 089	11 617 378
Améliorations locatives	76 754 098	50 009 319	26 744 779
	377 354 733 \$	180 616 121 \$	196 738 612 \$

Au cours de l'exercice, les entrées d'immobilisations corporelles se sont établies à 3 984 554 \$ (11 461 973 \$ en 2019), dont une tranche de 295 857 \$ (1 819 397 \$ en 2019) a été incluse dans les créditeurs et charges à payer.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

5. Excédent accumulé

L'excédent accumulé total comprend le surplus d'apport, la distribution accumulée et l'excédent de l'exercice, comme suit :

	Surplus d'apport	Distribution accumulée	Excédent annuel accumulé	Excédent accumulé total
Solde au 31 mars 2019	142 850 705 \$	(93 000 000) \$	108 952 701 \$	158 803 406 \$
Distribution	–	(9 000 000)	–	(9 000 000)
Excédent de l'exercice	–	–	13 435 298	13 435 298
Solde au 31 mars 2020	142 850 705 \$	(102 000 000) \$	122 387 999 \$	163 238 704 \$

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer une distribution minimale annuelle à l'OOF d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et moins tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le 16 mars 2020, la Société a effectué le versement d'une distribution de 9 000 000 \$ en se basant sur les résultats financiers de l'exercice 2020 (11 500 000 \$ pour l'exercice 2019). Depuis l'instauration de la politique en matière de distributions, la Société a versé au total 102 000 000 \$ en distributions (93 000 000 \$ en 2019).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

6. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Le volet à prestations déterminées du régime fournit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur la meilleure moyenne des gains ouvrant droit à pension. La Société a d'autres ententes sur les avantages du personnel aux termes desquels certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société. En outre, la Société a établi un régime d'allocations de retraite non capitalisé à l'intention d'un président et chef de la direction retraité. Celui-ci sera payé selon des versements mensuels à montant fixe qui cesseront le 1^{er} décembre 2025. La Société a également établi une convention de retraite aux termes de laquelle des prestations de conjoint sont versées au bénéficiaire d'un ancien dirigeant pour le reste de sa vie. Les prestations de ces régimes ont cessé de s'accumuler.

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées est faite en date du 31 décembre. Les plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2017. La *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) exige que le régime fasse préparer un rapport d'évaluation actuarielle au moins tous les trois ans.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

6. Avantages sociaux futurs (suite)

L'évaluation actuarielle des régimes d'avantages de retraite (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

- a) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2020 (31 mars 2021);
- b) convention de retraite – 31 mars 2020 (31 mars 2021);
- c) régime d'allocations de retraite – 31 mars 2020 (31 mars 2021).

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés (« DMERCA »).

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 5 834 700 \$ (2 080 100 \$ en 2019) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. La perte actuarielle nette non amortie s'est établie à 3 989 900 \$ (gain actuariel de 257 400 \$ en 2019), ce qui a donné lieu à un passif de 1 844 800 \$ au titre des avantages sociaux futurs (2 337 500 \$ en 2019) inscrit dans les états financiers.

Actuellement, 89 salariés participent au régime à prestations déterminées et 247 au régime à cotisations déterminées. En 2005, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2020, le régime à cotisations déterminées était entièrement capitalisé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2020			2019		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Charges au titre du régime à prestations déterminées						
Coûts des prestations de l'exercice	1 085 200 \$	69 200 \$	1 154 400 \$	1 224 200 \$	100 000 \$	1 324 200 \$
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	(83 300)	22 300	(61 000)	(106 300)	14 000	(92 300)
Cotisations des salariés	(166 400)	–	(166 400)	(188 400)	–	(188 400)
Charges au titre du régime à prestations déterminées	835 500	91 500	927 000	929 500	114 000	1 043 500
Charges d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées						
Coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées	1 973 100	122 400	2 095 500	1 872 900	119 900	1 992 800
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 991 700)	(17 400)	(2 009 100)	(1 886 600)	(17 900)	(1 904 500)
Charges (produits) d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées	(18 600)	105 000	86 400	(13 700)	102 000	88 300
Charges totales au titre du régime à prestations déterminées	816 900	196 500	1 031 400	915 800	216 000	1 131 800
Coût du régime à cotisations déterminées	812 600	–	812 600	733 000	–	733 000
Charges totales au titre des régimes	1 629 500 \$	196 500 \$	1 826 000 \$	1 648 800 \$	216 000 \$	1 864 800 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2020			2019		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	37 297 600 \$	2 922 200 \$	40 219 800 \$	36 082 300 \$	2 713 100 \$	38 795 400 \$
Coûts des prestations de l'exercice en cours	1 085 200	69 200	1 154 400	1 224 200	100 000	1 324 200
Coût financier	1 973 100	122 400	2 095 500	1 872 900	119 900	1 992 800
Prestations versées	(1 225 200)	(251 600)	(1 476 800)	(1 353 800)	(69 900)	(1 423 700)
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	39 130 700 \$	2 862 200 \$	41 992 900 \$	37 825 600 \$	2 863 100 \$	40 688 700 \$
Actifs prévus des régimes						
Actifs réels des régimes à l'ouverture de l'exercice	37 458 200 \$	681 500 \$	38 139 700 \$	36 282 700 \$	713 100 \$	36 995 800 \$
Cotisations de l'employeur	1 301 700	204 400	1 506 100	1 162 100	23 900	1 186 000
Cotisations des salariés	166 400	—	166 400	188 400	—	188 400
Actifs des régimes	1 991 700	17 400	2 009 100	1 886 600	17 900	1 904 500
Prestations versées	(1 225 200)	(251 600)	(1 476 800)	(1 353 800)	(69 900)	(1 423 700)
Actifs prévus des régimes à la clôture de l'exercice	39 692 800 \$	651 700 \$	40 344 500 \$	38 166 000 \$	685 000 \$	38 851 000 \$
Amortissement des gains (pertes) sur l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées	39 130 700 \$	2 862 200 \$	41 992 900 \$	37 825 600 \$	2 863 100 \$	40 688 700 \$
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	39 130 700	3 006 100	42 136 800	37 297 600	2 922 200	40 219 800
Ajustements liés à l'expérience	— \$	(143 900) \$	(143 900) \$	528 000 \$	(59 100) \$	468 900 \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	— \$	(26 900) \$	(26 900) \$	67 500 \$	(8 000) \$	59 500 \$
Amortissement des gains (pertes) sur les actifs des régimes						
Solde de clôture prévu des actifs des régimes	39 692 800 \$	651 700 \$	40 344 500 \$	38 166 000 \$	685 000 \$	38 851 000 \$
Actifs réels des régimes	35 685 000	617 100	36 302 100	37 458 200	681 500	38 139 700
Ajustements liés à l'expérience	(4 007 800) \$	(34 600) \$	(4 042 400) \$	(707 800) \$	(3 500) \$	(711 300) \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	(512 500) \$	(2 700) \$	(515 200) \$	(90 500) \$	(300) \$	(90 800) \$
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites dans les états de la situation financière						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	39 130 700 \$	3 006 100 \$	42 136 800 \$	37 297 600 \$	2 922 200 \$	40 219 800 \$
Actifs réels des régimes	(35 685 000)	(617 100)	(36 302 100)	(37 458 200)	(681 500)	(38 139 700)
Déficit (excédent)	3 445 700	2 389 000	5 834 700	(160 600)	2 240 700	2 080 100
Gains actuariels non amortis (pertes actuarielles non amorties)	(3 814 400)	(175 500)	(3 989 900)	276 700	(19 300)	257 400
Passif au titre des prestations constituées	(368 700) \$	2 213 500 \$	1 844 800 \$	116 100 \$	2 221 400 \$	2 337 500 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le passif total au titre des prestations constituées de 1 844 800 \$ (2 337 500 \$ en 2019) est inclus dans l'état de la situation financière de la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour comptabiliser les régimes sont les suivantes :

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,30 %	2,60 % – 5,30 %	5,30 %	2,80 % – 5,30 %
Rendement prévu des actifs des régimes	5,30 %	2,65 %	5,30 %	2,65 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	s. o.	3,25 %	s. o.
Taux d'indexation	1,30 %	1,30 %	1,30 %	1,30 %
DMERCA (en années)	7,8	7,2 – 12,7	7,8	7,2 – 13,4

Le tableau qui suit présente les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 mars :

	2020	2019
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	6,75 %	7,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	3,75 %	3,75 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2032	2032

7. Charges

Les charges comprennent des salaires et avantages sociaux de 29 208 086 \$ (29 419 985 \$ en 2019).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

8. Autres charges (revenus)

Les autres charges (revenus) comprennent un profit comptabilisé sur règlement d'assurance définitif se rapportant à une inondation survenue en août 2018. Le profit de 1 577 183 \$ (3 733 377 \$ en 2019) est principalement attribuable à l'écart entre le coût de remplacement des actifs et leur valeur comptable nette. Au cours de l'exercice, la Société a reçu un règlement d'assurance définitif de 2 276 731 \$, dont une tranche de 1 577 183 \$ a été reçue au titre du coût de remplacement des actifs et une tranche de 699 548 \$ a été reçue au titre des pertes d'exploitation et des charges de remise en état, laquelle avait été comptabilisée à titre de somme à recevoir au cours de l'exercice précédent.

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

a) Instruments financiers

La norme comptable pour le secteur public 3450, *Instruments financiers* (« NCSP 3450 ») exige qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou les données de marché observables sur pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- Niveau 3 – les données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les actifs financiers de la Société inscrits à la juste valeur, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les acomptes des clients, sont classés au niveau 1.

Aux 31 mars 2020 et 2019, aucun instrument financier n'avait été classé au niveau 2 ou au niveau 3.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification au classement des actifs financiers et des passifs financiers aux trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

b) Gestion des risques

En raison de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction de la Société est responsable de la gestion des risques et elle repère et évalue les risques financiers. Les risques importants font l'objet d'un suivi et sont abordés avec le comité des finances et d'audit du conseil d'administration. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue auprès des banques et des institutions financières ainsi que des débiteurs. La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur solvabilité et de leur réputation, l'expérience passée et d'autres facteurs.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

Le classement chronologique des débiteurs se présente comme suit :

	2020	2019
Courant	1 536 809 \$	2 882 619 \$
En souffrance depuis moins de 30 jours	482 566	1 573 744
En souffrance depuis plus de 30 jours	401 608	–
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	(70 564)	(58 564)
Total des créances clients	2 350 419	4 397 799
Débiteurs non commerciaux	599 637	1 122 331
	2 950 056 \$	5 520 130 \$

Les valeurs comptables des débiteurs représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'obligations financières plus élevées que les actifs financiers qui pourraient venir à échéance à tout moment donné. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif de maximiser les réserves de trésorerie disponibles afin qu'elle puisse être en mesure de respecter ses obligations en matière de liquidité lorsque celles-ci viennent à échéance. La Société a mis en place une politique de placement prudente afin d'atteindre cet objectif et la gestion de cette politique repose sur le pouvoir de la Société d'investir des sommes d'argent excédentaires dans les placements suivants seulement :

- a) titres des gouvernements canadiens (fédéral et provinciaux);
- b) certificats de placement garanti;
- c) récépissés, billets de dépôt et acceptations bancaires (banque de l'annexe A ou B).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

La politique prévoit également des exigences minimales en matière de qualité ainsi que des agences reconnues de notation des obligations pour les placements susmentionnés.

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

Les passifs financiers de la Société, y compris les créiteurs et charges à payer, viennent habituellement à échéance à moins de un an.

c) Gestion du capital

La gestion du capital de la Société a pour objectif de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation et de verser des distributions à l'OOF.

10. Engagements

La Société s'est engagée à verser des loyers annuels minimums (à l'exclusion des charges liées aux aires communes) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des stationnements, des locaux de bureaux, du matériel informatique et du matériel, comme suit :

2021	3 062 557 \$
2022	1 074 485
2023	353 222
2024	85 422
2025	86 704
Par la suite	1 760 244
	<hr/>
	6 422 634 \$

La distribution annuelle minimale de la Société de 2 500 000 \$ devant être versée à l'OOF, comme il est indiqué à la note 5, a été exclue du tableau des engagements énoncés ci-dessus.

11. Événement postérieur à la date de clôture

Le 13 mars 2020, afin de contenir la propagation de la pandémie de COVID-19, le médecin hygiéniste en chef a ordonné la suspension immédiate de tous les rassemblements de plus de 250 personnes. Par conséquent, les activités de la Société du palais des congrès de la

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

communauté urbaine de Toronto ont été considérablement réduites, les rassemblements de plus de 250 personnes ayant été reportés ou annulés.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

11. Événement postérieur à la date de clôture (suite)

L'Ontario a déclaré l'état d'urgence le 17 mars 2020. Les restrictions imposées par l'état d'urgence comprennent l'interdiction des événements publics pouvant regrouper plus de cinquante personnes. Cela a entraîné la fermeture des activités de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. En réponse à la pandémie de COVID-19, les clients ont annulé des événements au palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto en raison des enjeux de santé publique et en vertu de la clause de force majeure comprise dans les accords conclus avec les clients. À la date des présents états financiers, 2,3 millions de dollars de dépôts de clients ont été remboursés aux clients après la clôture de l'exercice. En raison de l'incertitude entourant la durée de la pandémie, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable les remboursements additionnels futurs aux clients.